



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

Décision du Président

Référence : DEC_2024/ 13

Travaux de réhabilitation de la station de pompage de la Baronnerie

Lot 2 "Equipements électromécaniques"

AVENANT N°1 - MICHELIER

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu l'arrêté du Président n°AR_2020/01 du 7 Aout 2020 portant délégation d'attribution de fonction et de signature au Vice-Président,

Vu les textes relatifs à la commande publique,

Vu la Décision DEC_2023/10, approuvant le marché de travaux pour la réhabilitation de la station de pompage de la Baronnerie sur la commune de Lamanon,

Considérant que le lot 2 – Equipements électromécaniques a été attribué à l'entreprise MICHELIER,

Considérant que ce lot nécessite des modifications telles que l'ajout, la suppression de prestations, et la prolongation du délai d'exécution.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : d'approuver l'Avenant n°1 au Marché de travaux à intervenir avec l'entreprise MICHELIER pour la réhabilitation de la Station de Pompage de la Baronnerie comme suit :

LOT 2	Montant en € HT	Montant TVA	Montant en € TTC
Marché initial	438 296,00 €	87 659,20 €	525 955,20 €
Avenant	1 685,61 €	337,12 €	2 022,73 €
TOTAL	439 981,61 €	87 996,32 €	527 977,93 €

ARTICLE 2 : de préciser que le délai d'exécution initial de 77 jours est prolongé de 31 jours calendaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Saint Rémy, le 16 Avril 2024

Philippe GINOUX
Président du SICAS



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

19/04/2024

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20240416-DEC_2024-13-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024